

**Renouvellement d’un établissement industriel visé par le programme de réduction des rejets industriels**

Article 31.18 de la *Loi sur la qualité de l’environnement*

Formulaire de renouvellement – AM-LQE-31.18

Renseignements

Portée du formulaire

Ce formulaire vise une demande de renouvellement d’autorisation touchant une activité relative à l’exploitation d’un établissement industriel assujetti au *Programme de réduction des rejets industriels* (PRRI), qui a déjà été autorisée en vertu du premier paragraphe du premier alinéa de l’article 22 de la *Loi sur la qualité de l’environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), ci-après appelée la LQE, et qui possède une période de validité en vertu de l’article 31.18 de la LQE.

Important : Le renouvellement d’une autorisation ne permet pas d’apporter une modification à l’activité. Si votre demande concerne une ou des modifications prévues aux paragraphes 1 à 4 du premier alinéa de l’article 30 de la LQE ainsi que celles qui sont identifiées aux titres II, III et IV de la partie II du REAFIE, vous devez alors déposer une **demande de** **modification d’autorisation** **ministérielle.**

Le processus de renouvellement d’une activité relative à l’exploitation d’un établissement industriel assujetti au PRRI est un processus d’amélioration continue. De nouvelles exigences peuvent être imposées lors de la délivrance d’un renouvellement. Le principal objectif étant la réduction de rejets de ce type d’industries dans l’environnement'?' en considérant la capacité du milieu récepteur. Ainsi, les établissements industriels visés par ce type de renouvellement sont décrits à l’article 0.1 du *Règlement relatif à l’exploitation d’établissements industriels* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 26.1), ci-après appelé le RREÉI.

À noter qu’est considéré faire partie d’un même établissement industriel visé à l’article 0.1 du RREÉI, l’ensemble des activités exercées dans le cadre de l’exploitation de cet établissement.

Fournir les renseignements demandés

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d’indication contraire. **Les réponses à fournir visent uniquement les activités décrites dans la portée de ce formulaire**.

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la demande de renouvellement, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

Notes :

* Les cases à cocher grisées ☐ R ☐ NR ☐ SO, figurant à l’extrémité droite des questions, sont réservées au ministère.
* Les termes suivis du point d’interrogation '**?**' sont définis dans le lexique situé à la fin du formulaire.

Consignes particulières

Si votre demande concerne une nouvelle activité relative à l’exploitation d’un établissement industriel assujetti au *Programme de réduction des rejets industriels*, vous ne devez pas remplir ce formulaire. Vous devez plutôt déposer une demande d’autorisation ministérielle ou une demande de modification d’autorisation existante.

Le titulaire d’une autorisation relative à l’exploitation d’un établissement industriel doit soumettre au ministre sa demande de renouvellement de son autorisation au moins 180 jours avant l’expiration de sa période de validité (art. 62 REAFIE). Lorsque cette demande a été faite dans le délai prévu, une autorisation demeure valide malgré l’expiration de sa période de validité tant qu’une décision relative à cette demande n’a pas été prise par le ministre (art. 31.18 al. 3 LQE).

Références

Loi et règlements liés au présent formulaire

Site Web du Gouvernement du Québec – [Lois et règlements du ministère](https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/environnement/lois-et-reglements), plus précisément :

* Loi sur la qualité de l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2) – ci-après appelée la LQE
* Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) – ci-après appelé le REAFIE
* Règlement relatif à l’exploitation d’établissements industriels (RLRQ, chapitre Q-2, r. 26.1) – ci-après appelé le RREÉI
* Règlement concernant les frais exigibles relatifs au régime d’autorisations environnementales et d’autres frais (RLRQ, chapitre Q-2) – ci‑après appelé le RFERRA

Documents de soutien, guides et outils de référence

* [Guide de référence du REAFIE](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/index.htm)
* Site Web du ministère – [Programme de réduction des rejets industriels et l'autorisation ministérielle relative à l'exploitation d'un établissement industriel](https://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/prri/index.htm), dont :
* Le secteur des pâtes et papiers
* Le secteur de l’industrie minérale et de la première transformation des métaux
* Site Web de Statistique Canada – [Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) 1997](https://www.statcan.gc.ca/fr/sujets/norme/scian/1997/scian1997)
* [Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales et les cahiers associés](https://www.ceaeq.gouv.qc.ca/documents/publications/echantillonnage.htm)

1. Identification du titulaire et coordonnées
   1. Titulaire de l’autorisation (art. 33(2) REAFIE)

R NR SO

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identification du titulaire** | | | | | | | |
| **Type de titulaire** | | | Personne physique'**?**'  Personne morale'**?**' Personne morale de droit public'**?**' Société de personne'**?**' | | | | |
| **Nom du titulaire** (selon le type de personne indiqué) | | | *Saisissez les informations.* | | | | |
| **Numéro d’entreprise du Québec (NEQ'?'), s’il y a lieu** | | | Sans objet | | *Saisissez les informations.* | | |
| **Numéro d’intervenant de l’exploitant, si disponible (numéro attribué par le ministère)** *(Facultatif)* | | | | | | | *Saisissez les informations.* |
| **L’entreprise compte-t-elle 10 employés ou moins (art. 9 RFERRA)?** | | | | | | | Oui Non |
| **Coordonnées du titulaire ou de son siège social** | | | | | | | |
| **Numéro civique** | *Saisissez les informations.* | **Nom de la rue** | | *Saisissez les informations.* | | | |
| **App./bureau** | *...* | **Municipalité** | | *...* | | **MRC** | *...* |
| **Province** | *Sélectionnez la province*  Ne s’applique pas | **Pays** | | *...* | | **Code postal** | *...* |

* 1. Personne-ressource du titulaire (art. 33(2) REAFIE)

R NR SO

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identification de la personne-ressource** | | | | |
| **Prénom et nom de la personne-ressource'?'** | *Saisissez les informations.* | | | |
| **Titre ou fonction** | ... | | | |
| **Coordonnées de la personne-ressource** | | | | |
| **Numéro de téléphone (bureau)** | ... | Poste | ... | |
| **Numéro de téléphone (autre)** | ... | | | |
| **Adresse courriel** | ... | | | |
| **Je consens à ce que le ministre de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ainsi que les employés du ministère communiquent avec moi par le biais de l’adresse courriel inscrite ici pour toute communication future, qu’elle soit liée ou non au traitement et à l’analyse de la présente demande.** | | | | Je consens |
| **Cette personne remplit-elle également le rôle de représentant'?'?** | | | | Oui  Non  *Si vous avez répondu Oui, passez à la section 2.* |

* 1. Représentant du titulaire (art. 33(2) REAFIE)

R NR SO

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Identification du représentant** | | | |
| **Prénom et nom du représentant'?'** | *Saisissez les informations.* | | |
| **Nom de l’entreprise ou de l’organisme associé** | ... | | |
| **Titre ou fonction** | ... | | |
| **Coordonnées du représentant** | | | |
| **Numéro de téléphone (bureau)** | ... | **Poste** | ... |
| **Numéro de téléphone (autre)** | ... | | |
| **Adresse courriel** | ... | | |

1. Déclaration d’antécédents du titulaire de l’autorisation

2.1 Fournissez le formulaire de déclaration *AM36 – Déclaration d’antécédents* (art. 33(2) REAFIE).

R NR SO

Notes :

* La déclaration d’antécédents doit être fournie avec chaque demande.
* La déclaration d’antécédents n’est pas requise pour les personnes morales de droit public. Dans ce cas, cochez « Sans objet ».

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

|  |
| --- |
| Sans objet |

1. Établissement visé par la demande de renouvellement

3.1 L’adresse de l’établissement visé par la demande est-elle identique à celle du titulaire, indiquée à la section 1.1 (art. 33(2) REAFIE)?

R NR SO

Note : Si le projet visé par le renouvellement ne comporte pas d’établissements, cochez la case « Ne s’applique pas ».

|  |
| --- |
| Oui Non Ne s’applique pas |

Si vous avez répondu Oui ou Ne s’applique pas, passez à la section 4.

3.2 Dans le tableau ci-dessous, précisez l’adresse de l’établissement (art. 33(2) REAFIE).

R NR SO

Si une information n’est pas disponible (ex. numéro civique), indiquez « Sans objet ».

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nom de l’établissement *Facultatif*** | *Saisissez les informations.* | | | | |
| **Numéro civique** | ... | **Nom de la rue** | ... | | |
| **App./bureau** | ... | **Municipalité** | ... | **MRC** | ... |
| **Province** | *Sélectionnez la province* | **Code postal** | ... | | |

1. Description de l’activité
   1. Renseignements généraux sur la demande de renouvellement

4.1.1 Dans le tableau ci-dessous, précisez les renseignements de l’autorisation relative à l’exploitation d’un établissement industriel pour laquelle le renouvellement est demandé (art. 33 (1) et art. 62 REAFIE).

R NR SO

Le numéro d’autorisation est composé de neuf chiffres (ex. 40XXXXXXX). Il est inscrit sur la première page des autorisations, sous le nom du titulaire ou dans le coin supérieur droit. Si l’autorisation a été délivrée ou renouvelée avant le 23 mars 2018, l’information demandée correspond au numéro d’attestation d’assainissement tel qu’elle se lisait à cette date. Ce numéro est constitué des chiffres dans l’ordre suivant : l’année de délivrance, le numéro de la direction régionale et le numéro de séquence de la dernière attestation d’assainissement délivrée lorsqu’il y a plusieurs autorisations délivrées dans la même année (ex. : 201516001).

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Numéro de l’autorisation | Date de délivrance | Date de fin de la période de validité de l’autorisation | Nom du titulaire inscrit sur l’autorisation | Le nom du titulaire de l’autorisation est-il identique au nom du demandeur? \* |
| *Saisissez les informations.* | *Sélectionnez la date.* | *Sélectionnez la date.* | ... | Oui  Non |
| ... | *..*. | *..*. | ... | Oui  Non |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | *..*. | *..*. | ... | Oui  Non |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

\*Pour répondre Oui, le nom du titulaire sur l’autorisation DOIT correspondre exactement au nom du demandeur inscrit à la section 1.1.

Si vous avez coché Oui pour toutes les autorisations du tableau, le cas échéant, passez à la question 4.1.3.

4.1.2 Indiquez les renseignements qui permettent de démontrer que le demandeur de la présente demande de renouvellement est le titulaire de l’autorisation à renouveler (art. 33(1) REAFIE).

R NR SO

Exemples de renseignements pouvant être fournis :

* le numéro de la cession, lorsqu’une cession de l’autorisation est effective;
* les autres noms d’entreprise utilisés au Québec, inscrits sur la fiche de la personne au registre des entreprises;
* les détails de la modification de la structure d’une entreprise;
* tout autre renseignement pertinent.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

4.1.3 La nature des activités industrielles principales, secondaires et connexes exercées par l’établissement industriel visé par la demande de renouvellement est-elle la même que dans l’autorisation en vigueur (art. 33(2) REAFIE)?

R NR SO

Notez que l'activité industrielle principale correspond à l'ensemble des opérations réalisées selon la raison d’être de l'établissement. C’est l'activité à laquelle est associée la plus grande valeur ajoutée selon le code SCIAN. Ce code fait référence au Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) de 1997.

L’activité secondaire se définit comme toute activité de nature économique (qui génère un autre produit que le produit principal) directement liée à l'activité principale, mais qui pourrait être exécutée sur un autre lieu ou qui est de caractère facultatif.

La description des activités industrielles connexes visées (des activités de service ou des activités effectuées en soutien à l’activité principale : installations portuaires, terminaux ferroviaires, etc.) doit se limiter à un inventaire sommaire.

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Oui, passez à la question 4.1.5.

4.1.4 Fournissez une mise à jour de la nature des activités industrielles principales, secondaires et connexes exercées par l’établissement industriel (art. 33(2) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

4.1.5 S’agit-il du premier renouvellement de l’autorisation relative à l’exploitation de l’établissement industriel (art. 63 REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 4.2.

4.1.6 L’autorisation relative à l’exploitation de l’établissement industriel a-t-elle été délivrée avant le 23 mars 2018 (art. 63 REAFIE)?

R NR SO

Si oui, notez que le premier renouvellement d’une autorisation relative à l’exploitation d’un établissement industriel délivré avant le 23 mars 2018 n’est pas soumis à une consultation publique, sauf dans les cas visés à l’article 66 du REAFIE (art. 63 REAFIE).

Ces cas sont applicables également pour tout renouvellement subséquent décrit ci-dessous :

* le retard de plus de 6 mois de la date de mise en application d’une norme relative au rejet de contaminants'?' établie par le ministre en vertu du premier alinéa de l’article 26 de la LQE;
* l’obtention des modifications à une norme relative au rejet de contaminants établie par le ministre en vertu du premier alinéa de l’article 26 de la LQE.

|  |
| --- |
| Oui Non |

* 1. Description des équipements et des installations

4.2.1 Les appareils ou les équipements utilisés pour votre activité sont-ils les mêmes que ceux identifiés dans l’autorisation en vigueur (art. 33(2) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Oui, passez à la question 4.2.3.

4.2.2 Dans le tableau ci-dessous, fournissez une mise à jour des appareils ou des équipements utilisés (art. 33(2) REAFIE).

R NR SO

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| N° de l’équipement | Nom ou type d’appareil ou d’équipement | Mobile ou fixe | Procédé(s) | Nombre d’unité | Capacité ou taux maximal de l’appareil ou équipement | Autres caractéristiques techniques |
| *Numéro/code d’identification de l’équipement tel qu’indiqué sur le plan d’aménagement (question 4.2.9 ou 4.2.10)* | *Indiquez le nom ou le type d’équipement. S’il y a lieu, indiquez également le nom du manufacturier, le numéro ou le type de modèle.* | *Indiquez si cet appareil ou équipement est mobile ou fixe.* | *Identifiez à quel(s) procédé(s) cet équipement est associé.* | *Indiquez le nombre d’unités de l’appareil ou de l’équipement pour la réalisation de l’activité.* | *Précisez l’unité de référence utilisée.*  *Précisez si cette donnée est estimée ou mesurée.* | *Décrivez les autres caractéristiques techniques de l’appareil ou de l’équipement (ex. : débit maximal, puissance maximale, dimensions, etc.).*  *Précisez l’unité de mesure (ex. : m3/h).* |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

4.2.3 Les réservoirs, les bassins et les ouvrages de rétention sont-ils les mêmes que ceux identifiés dans l’autorisation en vigueur (art. 33(2) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Oui, passez à la question 4.2.5.

4.2.4 Dans le tableau ci-dessous, fournissez une mise à jour des informations sur les réservoirs, les bassins et les ouvrages de traitement et de rétention (art. 33(2) REAFIE).

R NR SO

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| N° de l’équipement | Nom ou type de réservoir, de bassin ou d’ouvrage | Capacité maximale'?' d’entreposage (m3) | Produit entreposé | Procédé(s) | Nombre d’unités de réservoir, bassin ou ouvrage | Temps de séjour (durée) maximal du réservoir, bassin ou ouvrage | Description des mesures de prévention contre les déversements |
| *Code d’identification du réservoir, du bassin ou de l’ouvrage tel qu’indiqué sur le plan d’aménagement* *(question 4.2.9 ou 4.2.10)* | *Indiquez le nom ou le type de l’équipement. S’il y a lieu, indiquez également le nom du manufacturier, le numéro ou le type de modèle.* | *Indiquez le volume utile ou la capacité maximale d’entreposage (en m3).*  *Précisez si la donnée est estimée ou mesurée.* | *Indiquez le nom de la matière première, intermédiaire, produit fini, sous-produit, etc. entreposé.* | *Identifiez à quel(s) procédé(s) cet équipement est associé.* | *Indiquez le nombre d’unités de réservoir, de bassin ou d’ouvrage pour la réalisation de l’activité.* | *Indiquez l’unité de référence utilisée et précisez si la donnée est estimée ou mesurée.* | *Exemple : capacité de rétention, présence de détecteur de haut niveau, etc.* |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

4.2.5 Les systèmes de traitement présents à l’intérieur des procédés sont-ils les mêmes que ceux identifiés dans l’autorisation en vigueur (art. 33(2) REAFIE)?

R NR SO

Cochez « Sans objet » s’il n’y a aucun système de traitement à l’intérieur des procédés.

|  |
| --- |
| Oui Non Sans objet |

Si vous avez répondu Oui ou Sans objet, passez à la question 4.2.7.

4.2.6 Dans le tableau ci-dessous, fournissez une mise à jour des informations sur ces systèmes de traitement présents à l’intérieur des procédés (art. 33(2) REAFIE).

R NR SO

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **N° du système de traitement** | **Procédé** | **Système de traitement** | **Capacité maximale**'?' | **Contaminants**'?' |
| *Indiquez le numéro ou le code correspondant au système tel qu’identifié sur le schéma général (question 4.3.1 ou 4.3.2).* | *Identifiez à l’intérieur de quel procédé est reliés le système de traitement et son emplacement dans celui-ci.* | *Identifiez le type de système, d’équipement ou d’appareil et au besoin une brève description.*  *Autres informations pouvant être fournies : modèle, nom du manufacturier, nombre d’unités, le fonctionnement ou autres particularités.* | *Indiquez la capacité maximale du système de traitement, les concentrations et le débit maximal que le système peut traiter.* | *Identifiez le ou les types de contaminants traités.*  ***Saisir une ligne par contaminant.*** |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

4.2.7 Les aires d’entreposages des matières sont-elles les mêmes que celles identifiées dans l’autorisation en vigueur (art. 33(2) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Oui, passez à la question 4.2.9.

4.2.8 Dans le tableau ci-dessous, fournissez une mise à jour des informations sur les aires d’entreposages des matières (art. 33(2) REAFIE).

R NR SO

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| N° de l’aire d’entreposage | Description de l’aire d’entreposage | Produit entreposé | Superficie maximale d’entreposage (m²) | Hauteur maximale de l’aire d’entreposage  (m) | Capacité maximale'?' d’entreposage  (m3) | Description des mesures de protection de l’environnement'?' |
| *Code d’identification de l’aire d’entreposage tel qu’indiqué sur le plan d’aménagement* *(question 4.2.9/4.2.10)* | *Décrivez le mode d’entreposage utilisé. Fournissez toutes les informations pertinentes.* | *Indiquez le nom des produits entreposés (ex. : matières premières, les produits chimiques, les matières intermédiaires, les métaux (ferrailles), les matières réutilisées dans les procédés, etc.).* |  |  | *Indiquez la capacité maximale d’entreposage (en m3).*  *Précisez si la capacité est estimée ou mesurée.* | *Exemples : zones de rétention, bornes physiques (ex. : blocs de béton, poteaux indicateurs ou autre mesure équivalente), murs brise-vent, rideaux flexibles, installation d’un toit ou abri, imperméabilisation de la surface, abat-poussières, système d’aspersion, etc.* |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

4.2.9 Le ou les plans d’aménagement permettant de situer l’ensemble des infrastructures de l’établissement industriel nécessaires à l’exploitation de celui-ci sont-ils demeurés identiques à ceux fournis dans l’autorisation en vigueur (art. 33(2) REAFIE)?

R NR SO

Note : Ces plans doivent permettre de localiser notamment :

* l’ensemble des infrastructures, les bâtiments des différents secteurs de production;
* les bassins de traitement;
* les principales conduites et principaux fossés;
* les aires d’entreposage intérieures et extérieures (matières premières, produits secondaires, produits finis, matières résiduelles'?', etc.);
* les lieux d’élimination;
* toute autre zone d’intérêt.

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Oui, passez à la section 4.3.

4.2.10 Fournissez la mise à jour du ou des plans d’aménagement permettant de situer l’ensemble des infrastructures de l’établissement industriel (art. 33(2) REAFIE).

R NR SO

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

* 1. Caractéristiques techniques et opérationnelles

4.3.1 Le schéma général de procédé est-il le même que celui fourni dans l’autorisation en vigueur (art. 33(3) REAFIE)?

R NR SO

Le schéma doit présenter une description détaillée des procédés et indiquer les principaux courants d’entrée et de sortie (intrants'?' et extrants) pour les équipements ou les opérations. Il s’agit de montrer les étapes que subit la matière première à partir de son entrée dans l'établissement jusqu’au produit final, en notant les principaux endroits à l’origine des rejets dans l’eau, des émissions dans l’atmosphère ou de production de matières résiduelles'?'.

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Oui, passez à la question 4.3.3.

4.3.2 Fournissez la mise à jour du schéma général de procédé (art. 33(3) REAFIE).

R NR SO

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

4.3.3 Dans le tableau ci-dessous, fournissez une mise à jour de tous les intrants'?' utilisés dans les procédés qui sont susceptibles de devenir ou de générer un contaminant'?' dans l’environnement'?' (art. 33(2) REAFIE).

R NR SO

Si des fiches signalétiques sont disponibles, vous pouvez les joindre à votre demande.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Intrants | But de leur utilisation | Procédé(s) | Quantité journalière maximale | Quantité annuelle maximale | N° de l’aire d’entreposage | Mode d’entreposage | Description des composantes constituant cet intrant (lorsqu’applicable) |
| *Tout élément impliqué dans le procédé tel qu’une matière première, un produit intermédiaire ou de réaction, un produit de nettoyage, un produit chimique, un produit fini, etc.* | *Exemples : Fabrication d’un produit XYZ, adhésion d’un produit, protection contre l’eau, carburant pour un équipement, etc.* | *Indiquez à quel(s) procédé(s) ou quelle étape du procédé ce produit est associé.* | *Précisez l’unité de référence : m3, kg ou l et indiquez si la quantité est estimée ou mesurée.* | *Précisez l’unité de référence : m3, kg ou l et indiquez si la quantité est estimée ou mesurée.* | *Numéro/code d’identification de l’aire d’entreposage tel qu’indiqué sur le plan d’aménagement (question 4.2.9/ 4.2.10)* | *Description du mode d’entreposage (ex. : billes de bois en longueur, vrac, pile, sac, barils, contenants sur étagère, etc.). Présence d’abri, de plate-forme imperméabilisée.* | *Inscrivez le nom du ou des contaminants constituants cet intrant et susceptibles d’être rejetés à l’environnement.* |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

4.3.4 Afin de faciliter l’analyse de la demande, fournissez les fiches signalétiques permettant de décrire la composition d’un intrant'?'. *(Facultatif)*

Notez que, lorsqu’applicable, les fiches signalétiques doivent présenter au minimum l’ensemble des composés d’un produit (avec le numéro de CAS (*Chemical Abstracts Service*), la proportion dans le produit de tous les composés, les données de toxicité aquatique sur le produit et les données sur la dégradabilité du produit.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

4.3.5 Les produits finis, sous-produits et extrants, et les capacités maximales'?' de production/transformation/extraction sont-ils les mêmes que dans l’autorisation en vigueur (art. 33 (2) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Oui, passez à la question 4.3.7.

4.3.6 Dans le tableau ci-dessous, fournissez une mise à jour des informations sur tous les produits finis, les sous-produits et les extrants (art. 33(2) REAFIE).

R NR SO

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Identification des produits finis et des sous-produits et extrants | Vendu, intégré ou  Vendu ou intégré | N° aire d’entreposage | Procédé(s) | Taux de production/transformation/extraction maximale | | |
| par heure | par jour | par an |
| *Utilisez une ligne par produit* |  | *Numéro/code d’identification de l’aire d’entreposage tel qu’indiqué sur le plan d’aménagement* *(question 4.2.9/4.2.10)* | *Identifiez à quel(s) procédé(s) cet équipement est associé* | *Précisez si cette donnée est estimée ou mesurée*  *Précisez l’unité de mesure par heure.* | *Précisez si cette donnée est estimée ou mesurée Précisez l’unité de mesure par jour.* | *Précisez si cette donnée est estimée ou mesurée*  *Précisez l’unité de mesure par an.* |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

4.3.7 Au besoin, fournissez la mise à jour d’éléments ou précisions additionnelles sur les caractéristiques techniques et opérationnelles. *(Facultatif)*

Exemples de mise à jour :

* bilan de masse annuelle de vos intrants'?' et de vos produits finis (extrants) visés par votre activité;
* des fiches techniques des appareils ou des équipements;
* etc.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

4.3.8 Dans le tableau ci-dessous, fournissez une mise à jour de tous les effluents intermédiaires (art. 33(2) REAFIE).

R NR SO

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| N° d’identification | Description de l’effluent intermédiaire | Description du système d’épuration / capacité | | Suivi |
| *Code d’identification du point de rejet ou du point de mesure attribué par le demandeur et qui se trouve sur le ou les schémas demandés aux questions 6.2.2. et 6.2.4 et le plan de localisation de la question 5.1.1* | * *type : (ex. : eaux de procédés, eaux de ruissellement, eaux sanitaires, etc.);* * *description : source de l’effluent et point de rejet;* * *débit (m3/jour) :*   *continu vs intermittent et si mesuré vs estimé;*   * *contaminants générés.* | | * *type et capacité;* * *contaminants traités;* * *efficacité du traitement.* | * *type;* * *fréquence;* * *échantillon instantané vs échantillon composé.* |
| *Saisissez les informations.* | ... | | ... | ... |
| ... | ... | | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

* 1. Modalités et calendrier de réalisation de l’activité

4.4.1 Les activités d’assainissement relatives à l’exploitation d’un établissement industriel sont-elles les mêmes que celles décrites dans l’autorisation en vigueur (art. 33(3) REAFIE)?

R NR SO

Notes : Des précisions sur les objectifs, les calendriers et l’état d’avancement de ces activités étaient requises (art. 60(1) REAFIE).

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Oui, passez à la question 4.4.3.

4.4.2 Dans le tableau ci-dessous, fournissez la mise à jour de ces informations (art. 33(3) REAFIE).

R NR SO

Notez que l'information fournie dans cette section ne constitue pas un engagement du demandeur à réaliser le ou les projets décrits ni à respecter les échéanciers. Il s’agit plutôt d’une liste des activités prévues qui informe le gouvernement et le public des actions du demandeur. Par ailleurs, la délivrance de l'attestation d’assainissement n’est pas non plus un engagement du gouvernement à approuver ce ou ces projets.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Étapes de réalisation de l’activité d’assainissement projetée ou en cours | Objectifs | Échéance des travaux | | État d’avancement (% de réalisation des activités) |
| **Date de début** | **Date de fin** |
| *Saisissez les informations.* | ... | *Sélectionnez la date.* | *Sélectionnez la date.* | ... |
| ... | ... | *..*. | *..*. | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | *..*. | *..*. | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

4.4.3 L’horaire d’exploitation du procédé ou de l’activité de l’établissement et le nombre de quarts de travail pour chaque journée de la semaine sont-ils les mêmes que dans l’autorisation en vigueur (art. 33(2) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Oui, passez à la question 4.4.5.

4.4.4 Dans le tableau ci-dessous, fournissez la mise à jour de ces informations (art. 33(2) REAFIE).

R NR SO

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Horaire** | **Dimanche** | **Lundi** | **Mardi** | **Mercredi** | **Jeudi** | **Vendredi** | **Samedi** |
| Heure de début | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| Heure de fin | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| Nombre de quarts de travail | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si le format du tableau ne convient pas à la présentation de votre horaire, fournissez l’information dans un document distinct et indiquez-en le nom*. | *Précisez la section.* |

4.4.5 Les informations ci-dessous sont-elles les mêmes que dans l’autorisation en vigueur (art. 33(2) REAFIE)?

R NR SO

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| *4.4.5.1* | Le nombre de semaines d’exploitation par année | | Oui Non | *Si vous avez répondu Non, fournissez les nouvelles informations.* |
| *4.4.5.2* | La période de pointe de production (le cas échéant) | | Oui Non Sans objet | ... |
| *4.4.5.3* | La période d’arrêt de production (le cas échéant) | | Oui Non Sans objet | ... |
| *4.4.5.4* | Le nombre maximal d’employés | | Oui Non | ... |
| *4.4.5.4.1* | Le nombre d’employés affectés à la production | Oui Non | ... |
| *4.4.5.4.2* | Tout autre employé (bureau, entretien, etc.) | Oui Non Sans objet | ... |

Si votre activité fluctue au cours de l’année ou que l’espace alloué ne vous permet pas de répondre adéquatement, fournissez les informations dans un document distinct et précisez où retrouver ces informations.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

1. Localisation des activités
   1. Plan de localisation et données géospatiales

5.1.1 Les informations fournies sur le ou les plans de localisation du site sont-elles les mêmes que celles fournies dans l’autorisation délivrée (art. 17 al. 2 (1), 33(3) et 68 al. 2 (1) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Oui, passez à la section 5.2.

5.1.2 Indiquez dans le ou les plans de localisation, la mise à jour des informations suivantes, le cas échéant (art. 33(3) REAFIE) :

R NR SO

* la délimitation du site visé;
* toutes les zones d’intervention : aires d’exploitation, d’entreposage, etc.;
* les aires des différentes activités associées au projet;
* les points de rejets;
* les puits d’observation;
* les sites de prélèvement d’eau et leurs aires de protection;
* les points de mesure ou d’échantillonnage;
* la délimitation des milieux humides'?' et hydriques'?' et le type de milieux;
* la topographie;
* les sites de réalisation des activités principales, secondaires et connexes;
* les voies d’accès;
* le nom des cours d’eau identifiés;
* l’utilisation des terrains avoisinants;
* les effluents intermédiaires;
* les sources d’approvisionnement en eau sur le site (si autre que les prélèvements autorisés);
* les bâtiments et les installations;
* les ouvrages et les équipements (intérieurs et extérieurs);
* les espèces exotiques envahissantes'?';
* les aires protégées*,* les écosystèmes forestiers exceptionnels'?', etc.;
* les espèces floristiques ou fauniques, menacées, vulnérables ou susceptibles d’être désignées (EMVS);
* les habitats potentiels des EMVS;
* les autres éléments pertinents;
* À proximité du site (un rayon de 100 mètres autour des limites du projet est suggéré) :
* la délimitation des milieux humides'?' et hydriques'?';
* les zones de contraintes :
* érosion (côtière, fluviale),
* glissement de terrain,
* pergélisol,
* îlot de chaleur.

**Les éléments localisés sur le plan doivent correspondre à la réalité (dimensions et localisation).**

Selon le projet, plus d’un plan de localisation peut être fourni.

Les formats de fichiers acceptés sont JPEG et PDF.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

5.1.3 Indiquez les données géospatiales du plan de localisation en fournissant un ou plusieurs des éléments suivants et cochez votre choix (art. 33(2) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| La limite de l’aire d’exploitation (cette limite doit être clairement identifiée sur le plan de localisation de la question précédente) |
| Le point central de l’activité (ce point doit être clairement identifié sur le plan de localisation de la question précédente) |
| Autres, *précisez*. |

Les données peuvent être fournies selon l’une ou l’autre des méthodes suivantes :

* un fichier dans un des formats acceptés : KML, GPX ou Shapefile (incluant SHP, SHX, DBF et PRJ); ou
* les coordonnées géographiques en degrés décimaux conformes au système géodésique NAD83, ayant au moins six chiffres après la virgule (ex. : 45,657812).

Notes : Le ministère exige un plan de localisation et des données géospatiales afin de pouvoir localiser de façon précise l’emplacement des diverses activités de la demande. Par conséquent, les informations fournies doivent avoir une précision de 5 mètres ou moins. Notez que les informations indiquées sur le plan de localisation ont préséance sur les données géospatiales.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Désignation cadastrale du projet

5.2.1 Dans l’un ou l’autre des tableaux ci-dessous, indiquez la désignation cadastrale la plus récente des lots visés par la demande de renouvellement (art. 33 (2) REAFIE).

R NR SO

Si le lot n’est pas cadastré, cochez la case à cet effet et fournissez la coordonnée géographique du point central du projet.

|  |
| --- |
| Site du projet non cadastré - *Fournissez les coordonnées géographiques du site du point central du projet.* |

Si le projet touche plusieurs lots, joignez un document fournissant les renseignements.

Cadastre rénové du Québec

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Lot | | | |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

Ancienne compilation cadastrale

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Lot | Rang, concession, bloc | Cadastre |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... |
| ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

1. Impacts sur l’environnement

Conformément à l’article 18 du REAFIE, il est de votre responsabilité d’informer le ministère des impacts potentiels cumulés de toutes les activités du projet.

* 1. Suivi des impacts sur l’environnement

Le cas échéant, les impacts de toutes les mises à jour soumises dans ce formulaire doivent être décrits dans cette section.

6.1.1 La nature, la source, la quantité et la concentration de tous les contaminants'?' susceptibles d’être rejetés sont-elles demeurées les mêmes que celles indiquées dans l’autorisation en vigueur (art. 33(2) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Oui, passez à la question 6.1.3.

6.1.2 Fournissez la mise à jour de la nature, la source, la quantité et la concentration de tous les contaminants'?' susceptibles d’être rejetés (art. 33(2) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

6.1.3 Les impacts anticipés sur l’environnement'?' de ou des activités ont-ils été décrits adéquatement dans l’autorisation délivrée (art. 33(2) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non Sans objet |

Si vous avez répondu Oui ou Sans objet, passez à la question 6.1.5.

6.1.4 Fournissez la mise à jour de ces impacts anticipés, incluant de nouveaux impacts constatés et qui n’avaient pas été anticipés (art. 32(2) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

6.1.5 Les mesures d’atténuation proposées dans votre autorisation en vigueur sont-elles demeurées les mêmes (incluant celles relatives à la remise en état) (art. 33(2) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Oui, passez à la question 6.1.7.

6.1.6 Fournissez la mise à jour des mesures d’atténuation proposées, incluant celles relatives à la remise en état (art. 33(2) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

6.1.7 Les mesures de suivis, d’entretien, de surveillance et de contrôle proposées dans votre autorisation en vigueur sont-elles demeurées les mêmes (incluant la description des équipements, des appareils, des puits d’observation, des points de mesure ou d’échantillonnage et de toute autre installation nécessaire à cette fin) (art. 33(2) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Oui, passez à la question 6.1.9.

6.1.8 Fournissez la mise à jour des mesures de suivis, d’entretien, de surveillance et de contrôle proposées, incluant la description des équipements, des appareils, des puits d’observation, des points de mesure ou d’échantillonnage et de toute autre installation nécessaire à cette fin (art. 33(2) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

6.1.9 Le cas échéant, fournissez la mise à jour de tout autre renseignement ou de tout autre document permettant de démontrer la conformité du projet ou de l’activité aux normes, conditions, restrictions et interdictions prescrites en vertu de la LQE ou de l’un de ses règlements ou par une autorisation délivrée au terme d’une procédure d’évaluation et d’examen des impacts (art. 33(2) REAFIE). *(Facultatif)*

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Exigences règlementaires

Le deuxième paragraphe de l’article 60 du REAFIE demande des schémas par secteur et par volet environnemental qui apporteront des précisions quant aux activités exercées par l’établissement industriel. De manière générale, tous les schémas sectoriels transmis doivent comprendre les points d’émission, de dépôt, de dégagement ou de rejet de contaminants'?' résultant de l'exploitation de l'établissement. Ils doivent aussi comprendre les points de mesure (puits d’observation, stations de mesure de l’air ambiant, stations de mesure de bio-indicateurs, etc.) ainsi que la numérotation de chacun de ces points (celle-ci doit être identique à celle qui est utilisée dans les tableaux de la présente demande).

Cette section doit être remplie seulement si des modifications ont été apportées depuis la demande d’autorisation ou depuis le dernier renouvellement d’autorisation. Ainsi, les schémas de chacun des volets environnementaux suivants doivent être mis à jour :

* les eaux usées;
* les émissions atmosphériques;
* le bruit et les ondes sismiques;
* les matières résiduelles'?';
* les milieux récepteurs.

Schéma – Eaux usées

6.2.1 Le ou les schémas d’eaux usées sont-ils les mêmes que ceux fournis dans l’autorisation en vigueur (art. 33(3) REAFIE)?

R NR SO

Répondez « Sans objet » si aucun schéma de ce volet environnemental n’était compris dans l’autorisation en vigueur.

|  |
| --- |
| Oui Non Sans objet |

Si vous avez répondu Oui ou Sans objet, passez à la question 6.2.3.

6.2.2 Fournissez la mise à jour du ou des schémas sur les eaux usées comprenant les éléments suivants (art. 33(3) REAFIE):

R NR SO

* tous les points de rejet dans l’environnement'?' (ex. : cours d’eau récepteurs) et dans un réseau d’égout;
* les points de rejet intermédiaires;
* les points de mesure et de contrôle;
* les systèmes de traitement d'eaux usées.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

Schéma d'écoulement des eaux

6.2.3 Le ou les schémas d’écoulement des eaux sont-ils les mêmes que ceux fournis dans l’autorisation délivrée (art. 33(3) REAFIE)?

R NR SO

Répondez « Sans objet » si aucun schéma de ce volet environnemental n’était compris dans l’autorisation en vigueur.

|  |
| --- |
| Oui Non Sans objet |

Si vous avez répondu Oui ou Sans objet, passez à la question 6.2.5.

6.2.4 Fournissez la mise à jour du ou des schémas d'écoulement des eaux comprenant les éléments suivants (art. 33(3) REAFIE):

R NR SO

* tous les points d’alimentation en eau ainsi que les systèmes de traitement des eaux d’alimentation, si nécessaire;
* les opérations ou les activités qui nécessitent de l’eau et qui génèrent des eaux usées;
* les systèmes de traitement, de mesure et de contrôle des effluents;
* l’identification des postes de pompage jusqu’à la station d’épuration pour les rejets dans un réseau d’égout.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

Schéma - Émissions atmosphériques

6.2.5 Le ou les schémas d’émissions atmosphériques sont-ils les mêmes que ceux fournis dans l’autorisation en vigueur (art. 33(3) REAFIE)?

R NR SO

Répondez « Sans objet » si aucun schéma de ce volet environnemental n’était compris dans l’autorisation en vigueur.

|  |
| --- |
| Oui Non Sans objet |

Si vous avez répondu Oui ou Sans objet, passez à la question 6.2.7.

6.2.6 Fournissez la mise à jour du ou des schémas d’émissions comprenant les éléments suivants (art. 33(3) REAFIE) :

R NR SO

* les points d’émissions dans l’atmosphère reliés au procédé;
* les points d’émissions en provenance des incinérateurs ou des appareils de combustion;
* les points d’émissions diffuses (odeurs, points de transfert, entreposages extérieurs, etc.);
* tous les équipements de surveillance ou les mesures de contrôle des émissions;
* tous les découpages de procédés, lorsqu’applicables.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

Schéma - Bruit et ondes sismiques

6.2.7 Les mesures d’atténuation, de contrôle ou de suivi du bruit, des vibrations ou des ondes sismiques sont-elles les mêmes que celles fournies dans l’autorisation en vigueur (art. 33(3) REAFIE)?

R NR SO

Répondez « Sans objet » si aucune de ces mesures n’était présente dans l’autorisation en vigueur.

|  |
| --- |
| Oui Non Sans objet |

Si vous avez répondu Oui ou Sans objet, passez à la question 6.2.9.

6.2.8 Fournissez la mise à jour de ces mesures d’atténuation, de contrôle ou de suivi du bruit, des vibrations et des ondes sismiques comprenant les éléments suivants (art. 33(3) REAFIE) :

R NR SO

* la localisation approximative de mesures d’atténuation;
* les points de mesure du bruit et les équipements de mesure et de contrôle identifiés dans les tableaux qui suivent;
* les points de mesure et de contrôle des ondes sismiques et des vibrations.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

Schéma - Matières résiduelles

6.2.9 Le ou les schémas de matières résiduelles sont-ils les mêmes que ceux fournis dans l’autorisation en vigueur (art. 33(3) REAFIE)?

R NR SO

Répondez « Sans objet » si aucun schéma de ce volet environnemental n’était compris dans l’autorisation en vigueur.

|  |
| --- |
| Oui Non Sans objet |

Si vous avez répondu Oui ou Sans objet, passez à la question 6.2.11.

6.2.10 Fournissez la mise à jour du ou des schémas de matières résiduelles'?' comprenant les éléments suivants (art. 33(3) REAFIE) :

R NR SO

* les lieux d’élimination;
* les lieux d’entreposage de matières dangereuses résiduelles'?' et de matières résiduelles non dangereuses;
* les lieux d’entreposage des matières premières de remplacement et des combustibles de substitution;
* les lieux de dépôt des neiges usées;
* les aires d’accumulation des résidus miniers'?' gérés par l’établissement, le cas échéant.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

Schéma – Eaux usées

6.2.11 Le ou les schémas des milieux récepteurs sont-ils les mêmes que ceux fournis dans l’autorisation en vigueur (art. 33(3) REAFIE)?

R NR SO

Répondez « Sans objet » si aucun schéma de ce volet environnemental n’était compris dans l’autorisation en vigueur.

|  |
| --- |
| Oui Non Sans objet |

Si vous avez répondu Oui ou Sans objet, passez à la question 6.2.13.

6.2.12 Fournissez la mise à jour du ou des schémas des milieux récepteurs comprenant les éléments suivants (art. 33(3) REAFIE) :

R NR SO

* les stations de mesure de la qualité de l’air ambiant;
* les stations de mesure d’eaux de surface;
* les puits d’observation des eaux souterraines, les piézomètres;
* les stations de prélèvement des bio-indicateurs.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

6.2.13 Pour chaque volet environnemental identifié ci-dessous, les informations sur les points d’émission, de dépôt, de dégagement ou de rejet sont-elles les mêmes que celles identifiées dans l’autorisation en vigueur (art. 33(3) REAFIE)?

R NR SO

Répondez « Sans objet » s’il n’y avait pas de points d’émission, de dépôt, de dégagement ou de rejet pour un volet environnemental.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 6.2.13.1 | les eaux usées; | Oui Non Sans objet |
| 6.2.13.2 | les émissions atmosphériques; | Oui Non Sans objet |
| 6.2.13.3 | le bruit et les ondes sismiques; | Oui Non Sans objet |
| 6.2.13.4 | les matières résiduelles; | Oui Non Sans objet |
| 6.2.13.5 | les milieux récepteurs. | Oui Non Sans objet |

Si vous avez répondu Oui ou Sans objet à chaque ligne, passez à la question 6.2.15.

6.2.14 Dans le tableau ci-dessous, fournissez une mise à jour des informations sur les points d’émission, de dépôt, de dégagement ou de rejet (art. 33(3) REAFIE).

R NR SO

Notez que le numéro du ou des points d’émission, de dépôt, de dégagement ou de rejet doit être identique à ceux indiqués dans le schéma correspondant au volet environnemental.

Pour chaque volet (eaux usées, émissions, matières résiduelles'?' et milieux récepteurs), mettez à jour l’information sur les points d’émission, de dépôt, de dégagement ou de rejet. Ces points sont identiques à ceux qui sont indiqués dans le schéma correspondant à ce volet.

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **N° du point** | **Description** | **Procédé générateur** | **Système de traitement** | **Contaminants**'?' | **Exigences normes** | **Exigences suivi** |
| *Indiquez le numéro/code correspondant à celui identifié sur le plan de localisation.* | *Décrivez la nature et la localisation de l’émission, du dépôt ou du rejet (ex. : Effluent du séparateur eau/huile rejeté dans le ruisseau à Colin).*  *Autres informations pouvant être fournies : débit (m3/jour), s’il est estimé ou mesuré et s’il est continu ou intermittent* | *Identifiez le procédé générateur qui doit correspondre à l’un des procédés identifiés aux questions 4.3.1 ou 4.3.2 ou la source (provenance).* | *Identifiez le type de système, d’équipement ou d’appareil que l’on retrouve immédiatement en amont d’un point de rejet.*  *Autres informations pouvant être fournies : modèle, nom du manufacturier, nombre d’unités, le fonctionnement ou autres particularités.* | *Identifiez le ou les types de contaminants rejetés.*  *Saisir une ligne par contaminant.* | *Précisez les exigences (normes) établies dans l’autorisation en vigueur.*  *Le nombre de lignes doit correspondre aux contaminants.* | *Indiquez les mesures de suivi appliquées (fréquence, type d’échantillonnage, etc.)* |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

6.2.15 Pour chaque volet environnemental identifié ci-dessous, les informations sur les points de mesure (pH-mètre, équipement de mesure de débit, analyseur en continu, puits d’observation d’eaux souterraines, station de mesure, etc.) sont-elles les mêmes que celles identifiées dans l’autorisation en vigueur (art. 33(3) REAFIE)?

R NR SO

Répondez « Sans objet » s’il n’y avait pas de points de mesure pour un volet environnemental.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 6.2.15.1 | les eaux usées; | Oui Non Sans objet |
| 6.2.15.2 | les émissions atmosphériques; | Oui Non Sans objet |
| 6.2.15.3 | le bruit et les ondes sismiques; | Oui Non Sans objet |
| 6.2.15.4 | les matières résiduelles; | Oui Non Sans objet |
| 6.2.15.5 | les milieux récepteurs. | Oui Non Sans objet |

Si vous avez répondu Oui ou Sans objet à chaque ligne, passez à la question 6.2.17.

6.2.16 Dans le tableau ci-dessous, fournissez une mise à jour des informations sur les points de mesure (pH-mètre, équipement de mesure de débit, analyseur en continu, puits d’observation d’eaux souterraines, station de mesure, etc.) (art. 33(3) REAFIE).

R NR SO

Notez que les points de mesure doivent être identiques à ceux indiqués dans le schéma correspondant au volet.

Pour chaque volet (eaux usées, émissions, matières résiduelles'?' et milieux récepteurs), mettez à jour l’information sur les points de mesure (pH-mètre, équipement de mesure de débit, analyseur en continu, puits d’observation d’eaux souterraines, station de mesure d’eaux de surface, station de mesure de l’air ambiant, point de mesure du bruit, point de mesure des ondes sismiques et des vibrations, point de mesure des odeurs et station de mesure des bio-indicateurs). Ces points sont identiques à ceux indiqués dans le schéma correspondant à ce volet.

Si certains points ne sont pas dans l’attestation d’assainissement, il est nécessaire de les indiquer.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **N° du point de mesure** | **Description** | **Paramètres** | **Exigences normes** | **Exigences suivi** |
| *Indiquez le numéro/code correspondant tel qu’identifié sur le schéma* | *Identifiez le type de point de mesure*  *(ex. : Puits d’observation des eaux souterraines)* | *Identifiez les paramètres mesurés (ex. : Niveau piézométrique, pH, conductivité, NH3, etc.)*  ***Saisir une ligne par paramètre*** | *Précisez les exigences (normes) établies dans l’autorisation en vigueur.*  ***Le nombre de lignes doit correspondre aux paramètres*** | *Indiquez les mesures de suivi appliquées (fréquence, type d’échantillonnage, etc.)* |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

6.2.17 Pour chaque volet environnemental identifié ci-dessous, les équipements de mesure et de contrôle sont-ils les mêmes que ceux identifiés dans l’autorisation en vigueur (art. 33(3) REAFIE)?

R NR SO

Répondez « sans objet » s’il n’y avait pas d’équipement de mesure et de contrôle pour un volet environnemental.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 6.2.17.1 | les eaux usées; | Oui Non Sans objet |
| 6.2.17.2 | les émissions atmosphériques; | Oui Non Sans objet |
| 6.2.17.3 | le bruit et les ondes sismiques; | Oui Non Sans objet |
| 6.2.17.4 | les matières résiduelles; | Oui Non Sans objet |
| 6.2.17.5 | les milieux récepteurs. | Oui Non Sans objet |

Si vous avez répondu Oui ou Sans objet à chaque ligne, passez à la section 7.

6.2.18 Dans le tableau ci-dessous, fournissez une mise à jour des informations sur les équipements de mesure et de contrôle (art. 33(3) REAFIE).

R NR SO

Notez que le numéro de l’équipement de mesure et de contrôle doit être identique à celui indiqué dans le schéma correspondant au volet environnemental.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **N° de l’équipement** | **Localisation de l’équipement** | **Description** | **Paramètres** | **Fréquence de mesure** |
| *Indiquez le numéro/code de l’équipement de mesure ou de contrôle correspondant tel qu’identifié sur le schéma* | *Localisez l’équipement de mesure et de contrôle*  *(ex. : cheminée du four N°4)* | *Décrivez l’élément de mesure ou de contrôle*  *(ex. : opacimètre)* | *Identifiez les paramètres mesurés*  *(ex. : Opacité)* | *Décrivez la fréquence de mesure.*  *(ex. : Lecture en continue)* |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

1. Autres informations

7.1 Les informations suivantes, fournies dans votre autorisation en vigueur, sont-elles demeurées les mêmes (art. 33 (2) REAFIE)?

R NR SO

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Description du projet (section 1 – article 17 REAFIE) | | Oui  Non  Sans objet |
|  | La description du site et du milieu environnant | Oui  Non  Sans objet |
|  | L’identification des secrets industriels et commerciaux confidentiels | Oui  Non  Sans objet |
| Programme de contrôle des eaux souterraines (section III – article 22 REAFIE) | | Oui  Non  Sans objet |
| Autorisation à des fins de recherche et d’expérimentation (section IV – article 23 REAFIE) | | Oui  Non  Sans objet |

Si vous avez répondu Oui ou Sans objet, passez à la question 7.3.

7.2 Fournissez la mise à jour des informations pour lesquelles vous avez répondu « Non » à la question précédente.

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

7.3 Fournissez, le cas échéant, la mise à jour de tout autre renseignement ou joindre tout autre document permettant de compléter la demande de renouvellement. *(Facultatif)*

Exemples :

* bilans (le cas échéant);
* registres (le cas échéant);
* autres éléments pertinents.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Services de professionnels ou d’autres personnes compétentes

8.1 Les services d’un professionnel'?' ou d’une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire (art. 33(2) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, vous avez complété le présent formulaire.

8.2 Joignez un formulaire de déclaration AM16d – Déclaration du professionnel ou autre personne compétente pour chaque professionnel ou personne compétente concerné (art. 33(2) REAFIE).

R NR SO

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

Lexique

**capacité maximale** : capacité maximale théorique qui pourrait être atteinte dans des conditions optimales d’opération et avec une pleine utilisation des ressources matérielles et techniques.

**contaminant** : une matière solide, liquide ou gazeuse, un micro-organisme, un son, une vibration, un rayonnement, une chaleur, une odeur, une radiation ou toute combinaison de l’un ou l’autre susceptible d’altérer de quelque manière la qualité de l’environnement (art. 1 LQE).

**écosystème forestier exceptionnel** : forêt rare, forêt ancienne ou forêt refuge. Pour plus de précisions, consultez *Les écosystèmes forestiers exceptionnels : éléments clés de la diversité du Québec.*

**environnement** : l’eau, l’atmosphère et le sol ou toute combinaison de l’un ou l’autre ou, d’une manière générale, le milieu ambiant avec lequel les espèces vivantes entretiennent des relations dynamiques (art. 1 LQE).

**espèce floristique exotique envahissante :** plante introduite à l’extérieur de son aire de répartition naturelle et qui peut constituer une menace pour l’environnement, la biodiversité, la santé humaine ou la société. Pour plus de précisions, consultez Sentinelle - *l'outil de détection des espèces exotiques envahissantes* (art. 3 REAFIE)*.*

**intrant**:tout élément impliqué dans le procédé tel qu’une matière première, un produit intermédiaire ou de réaction, un produit de nettoyage, etc.

**matière dangereuse** : toute matière qui, en raison de ses propriétés, présente un danger pour la santé ou l’environnement et qui est, au sens des règlements pris en application de la LQE, explosive, gazeuse, inflammable, toxique, radioactive, corrosive, comburante ou lixiviable, ainsi que toute matière ou tout objet assimilé à une matière dangereuse selon les règlements (art. 1 LQE).

**matière résiduelle** : tout résidu d’un processus de production, de transformation ou d’utilisation, toute substance, matériau ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l’abandon (art. 1 LQE).

**milieu humide :** milieu répondant aux critères prévus à l’article 46.0.2 de la LQE, caractérisé notamment par des sols hydromorphes ou une végétation dominée par des espèces hygrophiles, tel un étang, un marais, un marécage ou une tourbière (art. 4 RAMHHS).

**milieu hydrique** : milieu répondant aux critères prévus à l’article 46.0.2 de la LQE, caractérisé notamment par la présence d’eau de façon permanente ou temporaire, laquelle peut occuper un lit et dont l’état peut être stagnant ou en mouvement, tel un lac ou un cours d’eau et incluant leurs rives, leur littoral et leurs zones inondables (art. 4 RAMHHS).

**NEQ** : acronyme pour « numéro d’entreprise du Québec », lequel correspond à l’identifiant numérique, composé de dix chiffres, attribué à chaque entreprise qui s’immatricule au *Registraire des entreprises*.

**personne morale** : toute forme d’entreprise légalement constituée qui a une personnalité juridique distincte de celle de ses propriétaires et dont la gestion est confiée à des administrateurs, membres de son conseil d’administration. C’est une entreprise formée par statuts de constitution ou par lettres patentes, notamment sous le régime de la *Loi sur les sociétés par actions* (L.R.Q., c. S-31.1) ou de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (L.R.C. [1985], ch. C-44).

**personne morale de droit public, y compris les municipalités et les sociétés d’État** : personne morale qui, poursuivant un intérêt général, est régie par des points essentiels de son fonctionnement, notamment par sa composition, ses pouvoirs et les contrôles auxquels elle est soumise par des règles de droit public.

**personne physique** : particulier qui exerce une activité ou qui fait des affaires seul ou avec d’autres personnes autrement qu’en société de personnes.

**personne-ressource** : la personne-ressource au sein de l’entité demanderesse est la personne physique qui agit pour une personne morale, une personne de droit public ou une société de personnes. La personne-ressource reçoit les communications concernant la demande. Si l'initiateur de projet est une personne physique, il est possible que la personne-ressource soit la même personne que l'initiateur de projet.

**professionnel** : professionnel au sens de l’article 1 du *Code des professions* (chapitre C-26); est également assimilée à un professionnel toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité réservée aux membres de cet ordre (art. 3 REAFIE).

**rejet de contaminant :** tout dépôt, tout rejet, tout dégagement ou toute émission de contaminants dans l’environnement (art. 1 LQE).

**représentant :** personne qui dépose au nom du demandeur une demande d’autorisation, une demande de modification d’autorisation, une demande de renouvellement d’autorisation ou encore un avis de cession. Il peut s’agir de la personne-ressource comme d’une personne externe au demandeur. En soumettant la demande dans le service en ligne, le représentant s'engage pour le demandeur.

**résidu minier** : toute substance solide ou liquide, à l’exception de l’effluent final, rejetée par l’extraction, la préparation, l’enrichissement et la séparation d’un minerai, y compris les boues et les poussières résultant du traitement ou de l’épuration des eaux usées minières6 ou des émissions atmosphériques. Sont considérées comme des résidus miniers, les scories et les boues, y compris les boues d’épuration, rejetées lors du traitement utilisant majoritairement un minerai ou un minerai enrichi ou concentré par pyrométallurgie ou hydrométallurgie ou par extraction électrolytique. Sont également considérés comme des résidus miniers, les substances rejetées lors de l’extraction d’une substance commercialisable à partir d’un résidu minier et qui correspondent à celles qui sont déjà définies précédemment (Directive 019 sur l’industrie minière).

**société de personnes** : une société de personnes est une forme d’entreprise qui peut être composée notamment de personnes physiques, de personnes morales ou de sociétés de personnes qui font des affaires ensemble en sociétés de personnes : la société en nom collectif (SENC), la société en commandite (SEC) et la société en participation.